

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	08
Votants	10
absents	07
Procurations	02

<b>L'an Deux Mil vingt deux</b> <b>Le 12 Décembre</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>05 décembre 2022</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine CHABASSIER David. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS :</b> BELLEIL Thomas. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, FALLEAU Geneviève à PERTUIS Martine, <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait attraitée devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Il serait utile également de confier au maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire d'ester en justice.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 12/12/2022  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221212-2022-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022  
Affichage : 13/12/2022



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.